



## **QUALIFICATION + en Midi-Pyrénées**

Le 08 juin 2009, un accord régional "qualification +" a été signé à titre expérimental sur un an entre l'Etat, le Conseil Régional et les partenaires sociaux.

Le fonds Qualification + est destiné à répondre aux besoins de formation des entreprises de la région qui ont demandé l'autorisation d'effectuer du chômage partiel ou qui rencontrent des difficultés qui les amènent à envisager une activité réduite temporaire.

L'objectif de ce fonds est donc de mettre à profit les périodes de sous-charge pour développer ou valider les compétences des salariés et accroître les capacités collectives de l'entreprise.

Les formations doivent être d'une durée d'au moins 80 heures et déboucher sur un titre, une qualification ou un diplôme. Les parcours de VAE ou menant à une qualification ou à un diplôme sont également éligibles.

La part de financement de la formation qui reste aux entreprises est en moyenne de 10%. Pour obtenir l'appui financier n'hésitez pas à contacter votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) qui vous aidera dans le montage du dossier et le présentera devant le comité de suivi.